

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 février 2023

Date de convocation : 27 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16 Procurations : 2 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU.

EXCUSÉS : Bérénice DABAN, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Bérénice DABAN à Christian CLAVARET, Frédéric TABONE à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

**DÉLIBÉRATION N° 2023-11 : Electrification rurale - Programme « Face AB
(Extensions H.T.A. à vocation économique souterrain – Antenne de
téléphonie) 2022 » - Approbation du projet et du financement de la part
communale - Affaire : N°22EX061**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation HTA lié au 22EX042 Antenne FREE.**

M. le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise COPLAND.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \ « Face AB (Extensions H.T.A. à vocation économique souterrain – Antenne de téléphonie) 2022 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux qui seront pris en charge par le demandeur (FREE MOBILE)

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	55 415,80 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	5 541,58 €
- actes notariés	1 035,00 €
- frais de gestion du SDEPA	2 308,99 €
TOTAL	64 301,37 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	24 000,00 €
- participation Syndicat	6 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	10 159,57 €
- participation du demandeur aux travaux	21 832,81 €
- participation du demandeur aux frais de gestion	2 308,99 €
TOTAL	64 301,37 €

La participation définitive du demandeur sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire


